



Inaptitude deuxieme visite

Par **xave**, le **29/12/2014** à **17:02**

bonjour,mon épouse vient de passer sa 2iem visite (15 jours après la 1 iere)elle est déclarée inapte,donc l'employeur à 1 mois pour lui faire des propositions.ma question est la suivante:peut elle se remettre en arret durant ce mois? ou peut elle solder ses congés?
PS:ce n'est pas une maladie professionnelle ni un accident du travail.
merci d'avance

Par **citoyenalpha**, le **31/12/2014** à **16:52**

Bonjour

il est possible de se mettre en arrêr maladie (décision médicale) . Par contre pour les congés payés la décision revient à l'employeur. Il appartient à votre conjoint d'en faire la demande auprès de ce dernier.

Restant à votre disposition